

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 4

Artikel: Du fusil Prélat-Burnand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hotzé, en garnison à Zurich, fournissant les postes en avant de la ville dont les remparts avaient été réparés et armés. Quelques bateaux armés croisaient sur le lac.

L'archiduc campait depuis Regensdorf à Tattingen ; ses troupes étaient disposées à proximité des principaux débouchés et de manière à ce que la plus grande partie pouvait, en une seule marche, se porter au secours du point menacé ; 12 bataillons et 19 escadrons formaient un cordon sur les bords de la Limmat et de l'Aar et gardaient les passages de ces rivières défendus par des batteries. Deux bataillons et demi et 8 escadrons occupaient la rive droite du Rhin en aval de Waldshut, avec un soutien de 4 bataillons à Sthülingen.

Dans les petits cantons, les postes Autrichiens étaient renforcés par les habitants armés, mais peu nombreux.

Starrey, aux débouchés de la forêt Noire, formait l'extrême droite ; mais il était détaché de l'armée de Suisse.

Ainsi disposée, l'armée autrichienne réunissait sa plus grande force sur la Limmat, concourrait avec le corps détaché de la Forêt-Noire, à la défense de la clé du théâtre de la guerre en Allemagne ; elle dominait toute la ligne comprise entre les sources du Rhin et le Neckar. Zurich était le point le plus essentiel de cette ligne ; c'était une position incessamment menaçante pour l'armée française, c'est-à-dire un point stratégique d'une grande importance.

Les Autrichiens construisirent une tête de pont spacieuse à Busingen, près de Schaffhouse ; ils négligèrent la rive droite sur laquelle ils auraient dû faire ce qu'ils faisaient sur la gauche ; ils se seraient ainsi assuré bien plus complètement cette importante communication et auraient acquis une bien plus grande liberté dans leurs mouvements en Suisse. Jusque là, les Autrichiens n'avaient que trop négligé les ressources de la fortification, auxquelles les Français avaient beaucoup plus souvent recours, usant de toutes les ressources de l'art pour fortifier leurs positions et leurs postes.

C'est dans les positions que nous venons d'indiquer que les deux armées restèrent tranquilles dès le milieu de juin à la mi-août, c'est-à-dire pendant 2 mois.

(*A suivre.*)

DU FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Nous empruntons au *Nouvelliste Vaudois* les renseignements suivants sur la question des nouveaux fusils, en faisant observer, sauf meilleur avis, qu'il est maintenant un peu tard pour ajourner l'introduction du fusil de chasseurs, puisqu'il a été voté par l'Assemblée fédérale :

«Le projet d'armer nos compagnies de chasseurs d'un fusil particulier et différent de calibre du fusil dont le reste du bataillon est armé, nous semble malheureux. Sans doute il est à désirer que les chasseurs aient des armes légères, et dont le tir soit exact, mais le fusil proposé présente de graves inconvénients à côté de bonnes qualités. Nous reconnaissions qu'il est léger et que son tir est bon, mais il est trop court pour permettre le tir sur deux rangs, il exige soit pour l'entretenir, soit pour le charger, soit pour le tirer, des hommes qui fassent du tir une de leurs récréations civiles comme c'est le cas de nos carabiniers, et qui aient pour leur arme une sorte de culte. Pourra-t-on former **2** compagnies par bataillon de gens propres à se servir du fusil de chasseurs, nous ne le pensons pas. Ne devrions-nous pas plutôt chercher à transformer tous nos fusils d'infanterie de manière à ce que, tout en conservant leur même calibre et leurs formes extérieures, ils puissent tirer des balles ogivales. C'est là que doivent tendre nos efforts, si nous ne voulons pas voir notre infanterie décimée dans un combat par une infanterie qui l'attaquerait à une distance où nos balles rondes ne produiraient qu'un effet insignifiant. On a parlé beaucoup des balles Minié, mais cette balle est maintenant jugée et en France le ministre de la guerre a prescrit à toutes les commissions de tir de ne plus faire d'essais avec des balles formées de deux métaux. La balle Minié, créée dans un but de transformation analogue à celui dont nous venons de parler, est conique, elle se charge coulante et ne devient forcée que par l'expansion du plomb à l'instant du tir. Elle est très lourde, elle occasionne un recul considérable, et l'arme s'enrasse très promptement.

Nos compatriotes, MM. Prélat et Burnand, proposent un nouveau système de fusils pour lequel ils ont pris déjà plusieurs brevets d'invention à l'étranger. Leur fusil est maintenant soumis à des épreuves très sévères à l'école de tir de Vincennes. Le fusil d'infanterie, transformé d'après leur système, a une balle pesant **32** grammes tirée par une charge de **5** grammes de poudre. Notre fusil d'infanterie actuel tire une balle de **28** grammes avec **7** grammes de poudre. Le poids de la cartouche Prélat-Burnand n'excède donc que de deux grammes celui de la cartouche actuelle. Les cartouches Minié ont une balle de **42 à 48** grammes et **4 1/2** grammes de poudre.

Le but en blanc du fusil Prélat-Burnand est à **307** pas (**230** mètres). Pour tirer à **400** pas (**300** mètres), la hausse de ce fusil est la même que celle des fusils Minié pour **150** mètres. Ainsi donc la trajectoire de la balle Prélat-Burnand est la moitié plus tendue que celle de la balle Minié, ce qui est un avantage considérable. A **400** pas, dans les essais particuliers faits à Moudon, M. Burnand n'a jamais manqué le mannequin. A **1600** pas (**1200** mètres, **4000** pieds) le tir de ce fusil est plus exact que celui du fusil d'infanterie actuel à **400** pas. Comme force de percussion, à **400** mètres la balle de ce fusil a traversé **5** planches de **1** pouce d'épaisseur, dont **4** en sapin et une en chêne. On a tiré **100** coups sans laver l'arme.

Devant des résultats pareils, on se demande pourquoi la Suisse n'adopterait pas ce système ? MM. Prélat et Burnand ne le lui ont-ils peut-être pas offert, ou ont-

ils élevé des prétentions financières exagérées ? Ces Messieurs ont demandé quatre fois au Département militaire fédéral que des essais fussent faits, quatre fois leur demande a été écartée ; on attendait une occasion favorable ; cette occasion ne s'est présentée qu'en septembre dernier, après la votation relative au fusil de chasseurs. Un essai a été fait au Wylerfeld près Berne, mais on leur a imposé le même calibre que pour le fusil de chasseurs, on leur a imposé la poudre à employer et cette poudre était si mauvaise qu'après avoir tiré 20 coups une carabine fédérale était encrassée au point de ne plus pouvoir être chargée. Dans cet essai on avait refusé aux inventeurs de tirer concurremment avec un fusil de chasseur.

Quant au prix, MM. Prélat et Burnand ne veulent pas vendre leur invention à la Suisse, ils veulent la *donner*. Ils demandent seulement à être chargés de la transformation des fusils d'infanterie. Ils ont d'abord fixé le prix de transformation à 2 fr. 50 c. par fusil, mais des machines construites à Liége leur permettront de faire ce travail pour 1 fr. à 1 fr. 50 c. par fusil, sans hausses et peut-être encore à meilleur marché si l'on faisait transformer tous les fusils de l'armée. Ainsi donc, pour 100 à 150 mille francs, on transformerait tous les fusils de notre infanterie et on lui donnerait une arme simple, solide, peu coûteuse et d'un entretien facile, qualités que ne peut pas revendiquer le fusil de chasseurs¹.

Un membre du Conseil fédéral propose que la Confédération consacre 600,000 francs à l'achat de fusils de chasseurs destinés à armer la 2^e compagnie de chaque bataillon. Ne serait-il pas plus sage de donner 100,000 fr. pour transformer *tous* nos fusils actuels au système Prélat-Burnand et de consacrer le petit demi-million restant à compléter et à améliorer notre matériel de guerre. Nous indiquerions entre autres, comme en ayant le plus besoin, le matériel de l'*artillerie de position*, celui des *ponts militaires* et celui du *service sanitaire*. »

X.

P. S. Cet article était écrit lorsque nous avons appris que le Grand Conseil, sur la proposition de l'honorable colonel Bontems, a chargé une commission d'examiner s'il ne conviendrait pas de charger le Conseil d'Etat de faire faire des essais en grand sur le système Prélat-Burnand. Nous accueillons cette décision avec joie et nous espérons qu'elle fera enfin rendre justice à l'invention de nos deux compatriotes.

(Corresp.). — Ainsi que je vous l'ai promis dernièrement à Zurich, je prends la liberté de vous faire part de quelques observations pour votre honorable journal au sujet des bienveillants envois de vêtements que les dames de la Suisse française nous ont faits.

Je peux vous affirmer que rien ne faisait plus plaisir à nos soldats que l'annonce de ces envois, non-seulement pour leur utilité mais aussi comme marques de sympathie ; nous étions tous heureux de savoir qu'à la maison l'on pensait à nous avec

¹ On a prétendu que le système Prélat-Burnand n'était qu'une heureuse application du système Lancastre. Ces messieurs ont obtenu un brevet en Angleterre; si leur système était le système Lancastre, ils n'auraient point obtenu de brevet dans le pays où le système Lancastre a été appliqué.

intérêt et qu'on ne nous oubliait pas au fond de nos cantonnements neigeux, dont quelques-uns n'étaient pas toujours très gais.

A l'aspect de ces ballots charitables qui nous arrivaient jusqu'au bord du Rhin, chacun se plaignait du froid pour avoir part aux vêtements chauds et pour remporter un double souvenir de la campagne et des bonnes dames qui la faisaient de cœur avec nous. Plus d'une fois, dans cette occurrence, on a dû partager une paire de mitons entre deux aspirants qui, à quelques mailles écoulées, avaient crû reconnaître des doigts de famille ; d'autres, moins heureux ou moins perspicaces, tournaient et retournaient leur quote-part, cherchant en vain l'initiale de la belle inconnue ; d'autres rêvaient à la blanche main qui devait immanquablement avoir essayé la mitaine ; d'autres, certains d'avoir découvert l'âme généreuse, ne portaient plus leur vêtement chaud qu'à la poignée de leur sabre ou sur leur cœur, c'est-à-dire dans la poche aux capsules.

Evidemment nous serions trop ingrats d'oublier toutes ces attentions ; aussi un de nos plus alertes caporaux a été chargé de trouver la piste de quelques-uns des échantillons les plus remarqués, afin de pouvoir exprimer à qui de droit la reconnaissance sincère de toute la troupe. Espérons que ses efforts seront couronnés de succès et que la reconnaissance ne sera pas trop meurtrière !

En attendant, au nom de nos soldats et de nos officiers, merci, mille fois, aux âmes charitables qui nous ont témoigné leur intérêt ; plus d'un sabre restera décoré d'une frange de cache-nez en guise de dragonne et nous rappellera la part que les femmes de notre pays savent prendre aux événements militaires que sa défense nécessite.

Mais qu'il me soit permis d'ajouter, et c'est là l'essentiel, que de toutes les bonnes choses qui ont été envoyées, celles qui ont le mieux gagné leur brevet d'utilité sont : les bas, les mitons et mitaines, et les caleçons.

On a constaté que les cache-nez ne rendaient pas les services qu'on en espérait, et que les soldats qui les portaient consciencieusement étaient beaucoup plus vite enrhumés que ceux qui n'en portaient pas du tout. En effet les cache-nez, surtout quand on marche, gênent la respiration, entretiennent une chaleur humide autour de la bouche et du cou qui ouvre les pores et prédispose aux refroidissements aussitôt qu'on quitte le cache-nez.

Les ceintures de flanelle sont surtout utiles en été ou en automne, dans la saison des dysenteries ; heureusement, sous ce rapport, l'état sanitaire des troupes a été fort bon.

Les passe-montagnes ont, ainsi que les cache-nez, l'inconvénient de gêner le soldat dans les mouvements de la tête et du cou, de le faire transpirer dans la marche et de l'exposer ensuite à des refroidissements. En faction le soldat ne peut s'en servir, attendu qu'il doit avoir l'oreille constamment vigilante, surtout de nuit.

Les gilets de tricots et broustous sont une bonne chose, mais à une condition indispensable, c'est que le tailleur en ait prévu d'avance l'usage ; sans cela le soldat, étouffé sous sa veste devenue trop petite, est plus mal que sans broustou.

L'essentiel c'est, je le répète, que le soldat ait les mains et les jambes au chaud. Les bas, les caleçons et les mitaines ou mitons sont les objets qui répondent le mieux à ce besoin, et, comme ils sont les moins gênants, soit sur le corps soit dans le sac, je les recommanderai à nos bonnes dames comme la base de leurs affectueux travaux, si jamais des circonstances semblables se représentaient. Z.

Les ouvrages qui ont été élevés à Bâle, sous la direction de M. le colonel Delarageaz, sont un des faits les plus importants de l'armement qui vient d'avoir lieu. Ils forment une ligne courbe d'environ une lieue d'étendue, enfermant le coude du Rhin depuis *Grenzach*, sur le chemin de fer badois de Seckingen jusqu'en face d'Huningue. Cette ligne de défense comprend 16 ouvrages, tous de forme à peu près semblable. Ce sont des lunettes à 4 faces, en terre, munies d'embrasures et de barbettes, pour 4 à 8 bouches à feu.

Les plus grandes et les plus importantes sont : celles du centre, à gauche et sur la route de Schaffhouse ; celle de l'extrême droite, à *Grenzach*, battant le chemin de fer de Seckingen, et celle de l'aile gauche, battant le chemin de fer de Fribourg et enfilant le lit de la Wiesen. Cet ouvrage, en face du petit Huningue et de la chaussée, est le plus considérable, attendu qu'il est le seul ne dominant pas complètement le terrain environnant. Son parapet a 17 pieds d'épaisseur. Les retranchements à droite de la route de Schaffhouse ont été construits par les sapeurs vaudois (compagnie Burnand), ceux de la gauche par les sapeurs bernois (compagnie *Æbi*).

La seconde ligne, composée d'une suite de redans battant les intervalles des lunettes, n'a été que profilée.

D'autres ouvrages ont été aussi construits sur divers points des rives du Rhin, entre Bâle et Schaffhouse. A Eglisau, les habitants de la localité ont terminé eux-mêmes et à leurs frais les travaux commencés et qui, en suite d'ordres du Conseil fédéral, avaient été suspendus.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'armement fédéral qui vient d'avoir lieu a mis en évidence le besoin de certaines améliorations dans notre organisation militaire. De divers côtés l'on s'en préoccupe ; la presse, les sociétés militaires, quelques personnes prennent individuellement l'initiative de diverses mesures dans ce but. En outre une conférence d'officiers supérieurs, convoquée par M. le colonel fédéral Egloff, doit avoir eu lieu le 15 février, à Aarau, pour travailler dans le même sens.

Nous attendrons les résultats de cette conférence, ainsi que le rapport de M. le général Dufour sur la mise sur pied, avant d'entrer dans l'examen détaillé de quelques-unes des améliorations proposées.

Dans tous les cas il est un point qu'il ne faut pas perdre de vue ; c'est qu'un des premiers mérites d'une armée gît dans son esprit d'ensemble et dans son uniformité. Aujourd'hui la Suisse est enfin parvenue à cette uniformité après de longues années d'efforts ; les bataillons qu'on a pu voir à la frontière du Rhin se ressemblaient tous par leur tenue et par leur allure. Ce n'était qu'à leur langage et au nu-